

(N<sup>o</sup> 30.)

---

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1864.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1865.**

*(Voir le N<sup>o</sup> 34, session extraordinaire de 1864; les N<sup>os</sup> 8 et 46, session de  
1864-1865 de la Chambre des Représentants et le N<sup>o</sup> 29 du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron GRENIER, Président; le Comte d'ASPREMONT-LYNDEN,  
FORTAMPS, J. MALOU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget des dotations pour l'exercice 1865.

Ce Budget s'élève à 4,261,490 francs. Il comprend uniquement la liste civile du Roi, les dotations des princes, les crédits nécessaires pour le service des Chambres législatives et de la Cour des comptes.

Toutes ces dépenses, sauf les crédits pour les Chambres, résultent de l'application des lois.

*Le Président,*  
Baron GRENIER.

*Le Rapporteur,*  
MALOU.